

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ENTREPRISES
D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION DE FRUITS ET LEGUMES
du 17 DÉCEMBRE 1985**

ÉTENDUE PAR ARRÊTE DU 24 AVRIL 1986
JOURNAL OFFICIEL DU 8 MAI 1986

AVENANT N° 22 A LA GRILLE DES SALAIRES CONVENTIONNELS

Entre les organisations soussignées :

L'ASSOCIATION NATIONALE DES EXPÉDITEURS ET EXPORTATEURS DE FRUITS ET LEGUMES (ANEEFEL)

d'une part,

et :

LA FEDERATION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES SERVICES ANNEXES - FGTA-FO,

LA FEDERATION DES SYNDICATS CFTC COMMERCE, SERVICES ET FORCE DE VENTE - CSFV,

LA FEDERATION DES SERVICES-CFDT,

LA FEDERATION DU COMMERCE-CGT,

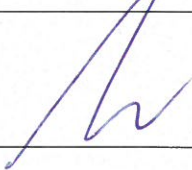

LA FNAF CGT

d'autre part,

Il a été décidé la mise en place d'une nouvelle grille des salaires conventionnels applicable au 1^{er} juin. Celle-ci est adressée aux Pouvoirs Publics pour extension au titre de l'Article L. 2231-6 du Code du Travail.

Les partenaires sociaux s'engagent à poursuivre le travail en faveur de l'égalité salariale hommes/femmes avec l'ouverture de nouvelles négociations sur l'égalité professionnelle hommes/femmes et la mixité de l'emploi en complément du travail réalisé par la CPNEFP sur la formation professionnelle.

Fait à Paris, le 17 mai 2019

L'ANEEFEL 	La CFDT 
La CFTC CFSV	La CGT Commerce et services
La FNAF CGT	FGTA-FO

Grille conventionnelle pour l'horaire légal (35 h/semaine)
Applicable au 1^{er} juin 2019 -

CATEGORIE	NIVEAU	euros
Ouvrier/Employé	I	1 521,25
	I Bis	1 530
	II	1 540
	III	1 550
	IV	1 608
	V	1 628
Technicien/AM	I	1 840
	II	1 985
Cadre	I	2 860
Cadre de Direction	II	3 377